



L'an deux mille vingt le vingt-six mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la  
présidence de Mme MOULIN, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 22/05/2020

Présents : **Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**

Absents : **Victoire BEAUJOU,**

Pouvoirs : **Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Catherine MOULIN**

Secrétaire : **Mathilde HOUZE,**

DCM 2020/12: Élection des adjoints

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que conformément à l'article L2122-7-1 du CGCT, les adjoints des communes de moins de 1 000 habitants sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Suite à la décision du Conseil Municipal de créer 2 postes d'adjoints, il sera procédé à deux élections distinctes.

Élection du 1<sup>er</sup> adjoint : M. Alain DETOLLE, candidat unique

Votants : 11

Blancs : 1

Exprimés : 10

Alain DETOLLE : 10 voix

M. Alain DETOLLE est élu 1<sup>er</sup> adjoint

Élection du 2<sup>ème</sup> adjoint : M. Francis HOEZELLE, candidat unique

Votants : 11

Blancs : 1

Exprimés : 10

M. Francis HOEZELLE : 10 voix

M. Francis HOEZELLE est élu 2<sup>ème</sup> adjoint

À Faux la Montagne, le 29/05/2020,  
La Maire,  
C.Moulin,

